



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de
VILLABÉ

CONVOCAATION

Villabé, le 7 novembre 2024

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2024.
3. Convention triennale sur la tarification sociale des cantines scolaires.
4. Décision modificative n°2.
5. Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2025.
6. Modification du tableau des effectifs.
7. Admissions en non-valeur.
8. Approbation de la convention de mise à disposition de données urbaine avec GPS.
9. Régularisation foncière route de Villoison à Villabé.
10. Rapport local triennal de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune de Villabé.
11. Modification de la zone de préemption des espaces naturels sensibles (E.N.S.) sur la commune de Villabé.
12. Acquisition de la parcelle AC 717 chemin de la croix des 4 chemins.
13. Acquisition de la parcelle AI 437 chemin de l'ormeteau.
14. Rapport d'activité et rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public SIREDOM.
15. Rapport d'activité Grand Paris Sud 2023.
16. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement GPS 2023.
17. Rapport d'activité annuel SMOYS 2023.

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart